

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1028

présenté par

Mme Jourdan, Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 65, insérer l'alinéa suivant :

« Cette valorisation passera par la prise en compte du rôle pilote que jouent les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation dans la prévention de la récidive. Elle passera également par la satisfaction des besoins matériels et humains liés à l'évolution de leur fonction. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à souligner la nécessité de soutenir les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation.

Leur rôle a considérablement évolué et ils sont devenus des acteurs clefs dans la réduction de la récidive.

A cet égard le ministère gagnerait à être plus attentif aux nouveaux besoins de ces acteurs.